

NOTES DE SEANCE DU GROUPE DE TRAVAIL DES CHERPINES

17 février 2010

Président de séance

SEYDOUX Laurent, Conseiller administratif de Plan-les-Ouates

Chef de projet

BOLOMEY Philippe, Responsable secteur sports de Plan-les-Ouates

Rédactrice

DI GIROLAMO Karine

Présents

AESCHLIMANN Séverin, Mc Donald's Suisse

BAVAREL Philippe, Volley ball jeunesse Genève sud (VJGS)

BESSON Adrien, Group8 architectes

BONVIN Sybille, Association régionale Genève Tennis

BORTSCHER Katrine, Ecole de danse, Mix dance, Genève

BROILLET Olivier, Conseiller municipal, Plan-les-Ouates

CANCER Xavier, FC Plan-les-Ouates

CARLETTI Giovanni, Club de plongée Plan-les-Ouates

CHAL Robert, Conseiller municipal, Plan-les-Ouates

DU PASQUIER Grégoire, Group8 architectes

EDDER Isabelle, Taiji Plan-les-Ouates

FEBO Christian, Club de natation Plan-les-Ouates

GÄRTNER Marianne, Conseillère municipale, Plan-les-Ouates

GAUD Pierre-Alain, Conseiller municipal, Plan-les-Ouates

GIRARD Sarah, photographe

GIULIANI Gregory, Société astronomique de Genève (SAG)

GUERIN Nicolas, ADEPT

Mme HAMMER, Poney Club, Plan-les-Ouates

HEEB Sébastien, Tennis Club Plan-les-Ouates

HELGEN Roger, Association genevoise tennis de table (AGTT)

JOLIAT Françoise, Conseillère municipale, Confignon

KAYSER Bengt, Institut des Sciences et du mouvement et de la médecine du sport (ISMMS)

LATELLA Antonio, Sports universitaires

LOEHST Rémy, Association genevoise tennis de table (AGTT)

MAGNIN Xavier, Président du Conseil municipal Commune de Plan-les-Ouates

MASPOLI Jerry, Stade Genève

MATTHEY-DORET Myriam, Secrétaire général, Plan-les-Ouates

MEYLAN Jean-Michel, Conseiller municipal Plan-les-Ouates

PIEMONTESI Katia, Poney Club, Plan-les-Ouates

PORTIER Jean-Claude, Bureau de Giuli & Portier architectes

QUENNEC Hugh, GS Hockey club

RADIC Pascal, Association romande de beach volley

RIGHETTI Roberto, Conseiller municipal Plan-les-Ouates

RODRIGUEZ Mario, Secrétaire général adjoint, Confignon

SANTIAGO Elena, Association genevoise badminton et Association genevoise des sports

SAVARY Jérôme, Mobilité

STAM MORAGA Margot, Poney Club, Plan-les-Ouates

STAMPFLI Charles, Kyudo Kay, Plan-les-Ouates

Ordre du jour

1. **Point de situation**
 - a. **Déclassement du secteur Cherpines**
 - b. **Mandat d'études parallèles**
 2. **Planning du projet global (présentation des différentes étapes et échéances)**
 3. **Retour sur les ateliers thématiques**
 - a. **Complexe 4 raquettes – athlétisme – dojo**
 - b. **Complexe events – centre aquatique - beach volley – médical**
 - c. **Sports-études**
 - d. **Espaces culturels et artistiques**
 - e. **Financement**
 4. **Présentations des projets**
 - a. **Création d'un planétarium**
 - b. **Présentation du potentiel Cleantech dans le secteur des Cherpines**
 5. **Tour de table**
 6. **Divers**
-

M. Seydoux souhaite la bienvenue à tous les présents et ouvre la séance à 18 heures.

1. Point de situation (exposé par M. Seydoux)

a. Déclassement du secteur Cherpines

La demande de déclassement effectuée par le Conseil d'Etat et acceptée par les communes de Confignon et Plan-les-Ouates dans le courant de l'année dernière est actuellement traitée au sein du Grand Conseil. Une fois validé par ce dernier, le déclassement sera soumis au vote afin de déclasser ce périmètre en zone de développement 3. Sous réserve du délai référendaire, la procédure de déclassement devrait être finalisée d'ici le mois de juin de juin prochain.

b. Mandat d'études parallèles (MEP) (exposé par M. Seydoux)

Le MEP est un outil de travail permettant d'étudier l'ensemble du périmètre en vue d'accueillir un nouveau quartier. Il se fonde sur le cahier des charges présentant les éléments souhaités par les trois acteurs du projet : l'Etat, la commune de Confignon et la commune de Plan-les-Ouates. Pour rappel, ces derniers ont respectivement mis l'accent sur : la construction de logements, l'implantation d'une zone industrielle et le développement d'infrastructures sportives et culturelles.

Lors de l'ouverture du concours d'urbanisme, dix-huit bureaux d'architectes ont proposé leur candidature. Le jury a procédé à une première sélection ne retenant que les quatre bureaux suivants :

- Bureau De smedt et Maxwan(Pays-Bas)

- Bureau FHY (France)
- Bureau Pranla-Descours (France)
- Bureau UrbaPlan (Suisse)

Le premier rendu du MEP aura lieu d'ici la fin du mois mars. Cette étape consiste en une sélection de deux projets. Un premier rendu fera l'objet d'une présentation publique le 17 avril prochain. Les remarques éventuelles devront être communiquées par écrit afin que les concourants les intègrent en vue du rendu final prévu pour le mois d'août 2010. Le gagnant du MEP sera chargé d'élaborer le plan directeur de quartier.

Dans la mesure du possible, il est envisagé d'organiser une présentation des deux projets sélectionnés avant la séance publique du 17 avril prochain.

2. Planning du projet global (v. document de présentation des différentes étapes et échéances)

A la lecture du planning, **M. Seydoux** précise que les procédures et délais présentés ce jour s'entendent sur des parties du périmètre et non sur la totalité du site.

Un travail en parallèle peut être effectué eu égard à l'élaboration du PLQ (plan localisé de quartier) et du PDQ (plan directeur de quartier). En effet, ce dernier étant validé par les Communes et le Conseil d'Etat, les autorisations de construire peuvent être introduites au fur et à mesure pour des secteurs bien définis.

3. Retour sur les ateliers thématiques

a. Complexe 4 raquettes – athlétisme – dojo (exposé par M. du Pasquier) (v. présentation)

L'esquisse présentée ce jour tient compte des contraintes évoquées lors des ateliers. Les conclusions ont aboutit à envisager l'implantation d'un bâtiment polyvalent caractérisé par:

Partie inférieure

- Piste athlétisme
- Dojo
- Espace administratif
- Fitness
- Surfaces commerciales

Partie supérieure - Espace 4 raquettes

Niveau I

- Espace dévolu au tennis de table (21 tables) , squash (3 terrains) et badminton (10 terrains) sur le même niveau (la disposition et le nombre définitif de terrains reste à définir)

Niveau II

- 9 courts de tennis couverts
- 4 courts de tennis extérieurs

Vestiaires – Locaux de rangement

- Degré d'indépendance pour chaque association sportive (à définir)

Restauration

- Cafétéria publique avec terrasse de 100 -150 m_ (jardins suspendus)
- Espace restauration (buvette) indépendant pour chaque association sportive

Configuration extérieure du bâtiment

- Entrée du bâtiment située du côté de l'esplanade
- Commerces implantés en direction de la route de Base
- Espaces sportifs orientés vers le côté parc (parc des sports)

Mme Santiago insiste sur sa volonté de mettre à disposition vingt terrains de badminton. Il lui est répondu que sa demande a été prise en considération. Cette dernière appelle cependant une réponse qui tienne compte des synergies en présence, à savoir une utilisation flexible des différents terrains.

b. Complexe events – centre aquatique - beach volley – médical

La partie aquatique et beach volley est présentée par **M. Bolomey**.

1) Espace aquatique

Suite aux discussions au sein de l'atelier, un plan de situation des infrastructures propose la solution suivante (v. présentation):

- Bassin intérieur de 50m (10 lignes) à proximité de la sortie donnant sur le *parc des sports*
- Bassin intérieur de 25m
- Bassin de plongeon intérieur avec plongeoir de 10m
- Fosse de plongée de 35m (environ 10m de la fosse sera située au-dessus du niveau du sol)
- Pataugeoire intérieure

2) Beach volley

Afin de contourner les contraintes liées au transport de sable au sein de l'espace aquatique, il a été envisagé la solution suivante :

- Gradins bifaces séparant la zone des bassins et celle du beach volley
- 2 terrains intérieurs
- 3 terrains extérieurs

Vestiaires et locaux de rangement

- Etude à effectuée

Restauration

- Restaurant sur le toit avec puits de lumière donnant sur l'espace aquatique

Infrastructures annexes

- Espace de préparation physique et musculation pour les sportifs
- Salle de réunion

M. Thorimbert rend attentif à la sécurité de mise si la pataugeoire devait se situer à proximité du bassin de plongeurs. Et, de relever que l'emplacement de cette dernière ne s'avère peut-être pas approprié. Par ailleurs, revenant sur la restauration envisagée dans le bâtiment des 4 raquettes il

indique qu'un concept plus pertinent devrait être dégagé. En effet, il conviendrait d'éviter la multiplicité de petites restaurations. Le risque étant d'en diminuer la rentabilité si l'utilisateur est confronté à une offre trop importante. **M. Seydoux** rejoint cet avis et ajoute qu'il est important de travailler sur la cohérence des propositions en matière de restauration.

3) Espace events (présenté par M. Portier)

Il est important de mettre en place des interfaces permettant de privilégier la complémentarité qu'offre le site. A ce stade du projet, **M. Portier** est d'avis que les discussions ne doivent pas être engagées à un niveau de détail trop avancé. Par ailleurs, la composante urbanité est un élément sur lequel il convient de travailler, notamment en raison de l'aspect multifonctionnel des bâtiments (ex. dans le domaine de l'énergie).

S'agissant du financement, il convient de prendre en considération les moyens de compensation permettant le fonctionnement du projet global. Pour ce faire, l'implantation de surfaces commerciales liées à une structure financière permettrait de générer une source de revenu. Ces notions devraient être intégrées au masterplan.

4) Espace médical

M. Seydoux rappelle les synergies évoquées (ex. complémentarité des bassins pour les séances de rééducation) par M. Mahler (v. discussion séance du 25 novembre 2009).

c. Sports-études

Mme Santiago indique que les conclusions du projet effectué par l'IDEAP ont été présentées à M. Beer. Les discussions ont surtout été axées sur l'enseignement post-obligatoire. Pour l'heure, **Mme Santiago** ne peut cependant pas informer publiquement des suites envisagées par le DIP à ce sujet.

M. Seydoux indique que Mme Arnold et lui-même rencontreront M. Beer au début du mois de mars prochain. Il ajoute qu'il est important de poursuivre la réflexion quant au développement d'une académie des sports privée. En effet, le site des Cherpines se présente comme un outil précieux dans ce domaine.

d. Espaces culturels et artistiques (présenté par Mme Joliat)

Le potentiel des 10'000m₂ dévolus aux espaces culturels et artistiques ont été étudiés sous les aspects suivants :

- Création
- Répétition
- Production
- Spectacles
- Résidence pour artistes
- Accueil de stages

Le projet phare envisagé :

- Halle pour les arts du cirque avec ateliers pluridisciplinaires

Mme Joliat rappelle le projet du Teatro Malandro souhaitant un espace de création permanent (v. séance du 20 mai 2009).

Ont également été étudiées les possibilités de réaliser :

- Ateliers de photographie
- Cinéma

Par ailleurs, des synergies sont à étudier avec les programmes de l'ECG.

Pour l'heure, les membres de l'atelier n'ont pas recensé les besoins en matière de locaux et de matériel.

e. Financement (présenté par M. Seydoux)

Axes de réflexion de l'atelier :

- Partenariat public-privé
- Activités permettant de valoriser les terrains (d'où le choix d'un déclassement en zone de développement 3) ; développer l'image du site
- Proposition d'un prix moyen du m² pour l'ensemble du périmètre déclassé
- Attrait du site pour des secteurs d'activités spécifiques en raison des synergies en présence (industries, entreprises)

Le déclassement en zone de développement 3 offre à la Commune l'avantage de bénéficier d'un droit de préemption. La perspective étant de mettre les terrains en droit de superficie. Ce type d'opérations s'avère rentable et procure des rendements intéressants (ex. terrains appartenant à la FTI).

L'étape essentielle suivra le choix le projet sélectionné à l'issue du MEP. En effet, l'image du quartier permettra de connaître les surfaces et chiffrer le potentiel des terrains à bâtir.

4. Présentations des projets

a. Création d'un planétarium (par M. Guerin – v. présentation)

Le projet consistant à reproduire la voûte étoilée représenterait une plus value pour la Commune. En effet, il peut s'apprécier comme un outil de communication à la fois scientifique et culturel.

Une étude effectuée par les initiateurs du projet a permis d'estimer le potentiel annuel d'influence à 5'000 personnes. D'où la perspective de construire un dôme d'une capacité de 40 à 50 places, soit 8m de diamètre (10 à 12 m de diamètre pour la dimension globale).

Cette infrastructure peut s'intégrer naturellement dans un bâtiment existant ou être implémentée dans le parc de manière autonome. Une attention particulière doit cependant être portée au renouvellement des prestations offertes par le planétarium.

Répondant à la question de **M. Thorimbert**, **M. Guerin** indique qu'il n'existe pas de planétarium pour le bassin lémanique. Un planétarium de cette capacité est situé à Strasbourg et fonctionne bien au niveau régional. L'idée étant d'apporter cette même dynamique pour Genève et ses alentours.

Répondant à la question de **M. Magnin**, **M. Guerin** explique que ce projet est le fruit de la rencontre de 3 associations : la Société astronomique de Genève, l'association Etoiles pour tous et le club Orion du Pays de Gex.

b. Présentation du potentiel Cleantech dans le secteur des Cherpines (présenté par M. Seydoux)

Le secteur des Cherpines, de même que la ZIPLO¹, se présentent aux entreprises actives dans le domaine du cleantech (ou technologies propres) comme un lieu de recherche, de production et de mise en œuvre de nouveaux dispositifs, de nouvelles solutions. Domaine en pleine expansion, des discussions sont en cours avec certains instituts (dont l'EPFL) et entreprises spécialisées en vue de développer un pôle de recherches en la matière.

5. Tour de table

6. Divers

Centre équestre

Suite à la remarque de **Mme Hammer**, **M. Seydoux** rappelle qu'un espace est prévu pour accueillir le poney club au sein du site des Cherpines.

M. Seydoux indique que les ateliers thématiques se poursuivent. Les dates seront communiquées ultérieurement. Il remercie les présents et lève la séance à 20 heures.

1 Nouveau bâtiment construit dans la ZIPLO répondant aux nouvelles technologies cleantech